



NOMINATION À LA MAGISTRATURE

OTTAWA, le 3 mars 2021 - L'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui que Angela Furlanetto, protonotaire de la Cour fédérale à Toronto, est nommée juge de la Cour fédérale. Mme la juge Furlanetto remplace M. le juge P.B. Annis, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 18 juin 2020. Avec la nomination de M. le juge Lafrenière en 2017, Mme la juge Furlanetto est maintenant la deuxième protonotaire à être nommée au poste de juge.

Communiqué de presse du ministère de la Justice (Canada)

Le Commissariat à la magistrature fédérale recherche des candidatures d'avocats qui sont membres en règle du barreau d'une province ou d'un territoire, et qui possèdent une grande expérience professionnelle s'étendant sur au moins dix ans, pour pourvoir des postes offerts et éventuels de protonotaire à la Cour fédérale. Il s'agit notamment de ce nouveau poste vacant à Toronto et de l'un des postes créés dans le budget de 2019, qui n'a pas encore été comblé. La Cour a demandé que ce dernier poste soit attribué à l'Ouest canadien.

Les protonotaires sont nommés en vertu de la [Loi sur les Cours fédérales \(art. 12\)](#). Ils sont des officiers de justice de plein droit qui effectuent plusieurs fonctions et pouvoirs judiciaires des juges de la Cour fédérale. Leurs pouvoirs consistent, notamment, à agir comme médiateur, gérer des instances, entendre des requêtes (incluant celles qui peuvent régler de façon définitive un dossier, et ce, sans égard au montant en jeu dans ce dossier) et à entendre des causes visant des réclamations s'élevant à au plus de 50 000 \$ (voir les articles [50](#), [382](#), et de [383 à 387](#) des [Règles des Cours fédérales](#)).

- [Aperçu des nominations de protonotaires de la Cour fédérale](#)
- [Poste de protonotaire - Guide pour candidat\(e\)s](#)
- [Poste de protonotaire - Comment poser sa candidature - Dossier de candidature](#)